

Brevet de Technicien Supérieur 2026-2027

Dossier d'inscription

☐ 1^{ère} année BTS Commerce International

☐ 1^{ère} année BTS Professions Immobilières

Nom de l'étudiant : Prénom :

Né(e) le : Commune de naissance : Département :

Nationalité : ☎ de l'étudiant : Mail de l'étudiant :

Adresse : Code postal : Commune :

Régime souhaite : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne Boursier CROUS : ☐ oui ☐ non

Scolarité antérieure 2025-2026 : ☐ public ☐ privé

Nom de l'établissement : Tél :

Classe : Commune : Code postal :

Bénéficiaire (2023-2024) d'un : ☐ PAP ☐ PAI ☐ PPS ☐ MPE (Aménagement à l'examen : Baccalauréat...)

Scolarité pour l'année 2025-2026 :

LV1 obligatoire : Anglais

LV2 (pour le BTS Commerce International) : ☐ Allemand ☐ Espagnol ☐ Italien

Responsable légal 1 :

Nom : Prénom : Lien :

Adresse : Code postal : Commune :

Tél : Mail :

Profession :

Responsable légal 2 :

Nom : Prénom : Lien :

Adresse : Code postal : Commune :

Tél : Mail :

Profession :

Date et signature de l'étudiant

Date et signature des responsables

- Documents à joindre :**
- ☐ Attribution conditionnelle de bourse du CROUS ou à défaut à remettre au secrétariat à la rentrée, pour les étudiants boursiers
 - ☐ Fiche de renseignements INFIRMERIE (ne pas agraffer avec les pages du carnet de santé)
 - ☐ Fiche financière
 - ☐ Fiche restauration
 - ☐ La Carte PASS'REGION sera validée lors de l'inscription
 - ☐ Photocopie de la carte d'identité ou du passeport
 - ☐ Photocopie des pages du carnet de santé relatives à la vaccinations (indiquez nom, prénom et date de naissance de l'étudiant)
 - ☐ Photocopie du baccalauréat ou du relevé de notes du baccalauréat
 - ☐ Attestation de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC)

Pour les étudiants issus d'une autre académie : demander la CARTE PASS'REGION sur le site <https://jeunes.auvergnhonealpes.fr>. Elle sera validée lors de l'inscription

Catégorie socio-professionnelle :

10	Agriculteurs, exploitants	55	Employés de commerce
21	Artisans	56	Personnels de service directs aux particuliers
22	Commerçants et assimilés	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	64	Chauffeurs
33	Cadres de la fonction publique	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
34	Professeurs, professions scientifiques	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Retraités agriculteurs exploitants
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires et de santé et du travail social	74	Anciens cadres
44	Clergé, religieux	75	Anciennes professions intermédiaires
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	77	Anciens employés
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	78	Anciens ouvriers
47	Techniciens	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	83	Militaires du contingent
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique	84	Elèves, étudiants
53	Policiers et militaires	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
54	Employés administratifs d'entreprise	86	Personnes sans activité professionnelle ≥ 60 ans (sauf retraités)